

- 9 JUL. 2015

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 02 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Myriam PISANO **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Josette BESSE à Myriam PISANO, Marie-Lise LHOMET à Daniel FRERY, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Louis HOTTLET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Jean-Claude TOURNIER à Denis BANDELIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 16 juin	Mardi 16 juin	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2015-05-11 – Service Ordures Ménagères – Adoption du rapport Annuel 2014 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets ménagers assimilés

Rapporteur : André HELLE

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

Les indicateurs techniques et financiers, figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public définis par le décret ci-dessus sont les suivants :

✚ INDICATEURS TECHNIQUES

- Nombre d'habitants desservis
- Fréquence des collectes
- Localisation des déchetteries
- Collectes séparatives : types de déchets concernés
- Types de collectes
- Récapitulatif des tonnages collectés
- Localisation des unités de traitement
- Nature des traitements et des valorisations réalisées

✚ LES INDICATEURS FINANCIERS

- Modalité d'exploitation du Service d'élimination (régie, délégation.....) en distinguant, les différentes collectes.
- Montant annuel global des dépenses du Service et modalités de financement.
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.
- Ces indicateurs peuvent, éventuellement être complétés par d'autres indicateurs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- **d'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets de la Communauté de Communes du Sud Territoire au titre de l'année 2014.**

Annexe : Rapport

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 09 JUL. 2015
Et publication ou notification le 09 JUL. 2015

Le Président,



Le Vice-Président
Pierre OSER

Le Président,





Le Vice-Président
Pierre OSER

PRÉFECTURE DU
TERRITOIRE DU SUD

- 9 JUL. 2015

Service Courrier

RAPPORT D'ACTIVITE 2014

ORDURES MENAGERES



L'EDITO



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel 2014.

Je tiens d'abord à féliciter notre personnel pour le travail remarquable qu'il effectue tout au long de l'année et par tous les temps au service des usagers.

Je tiens à souligner le comportement « écocitoyens » de nos usagers :

-Baisse de la production d'OMR (-1.29%)

-Stabilité de la collecte sélective

Nous sommes dans le peloton de tête des collectivités les plus performantes en matière de tri. Grâce à ce geste, nous atteignons 152 kg par an et par habitant pour l'année 2014 (-2kg par rapport à 2013), quand la moyenne nationale est à 288 kg/an/hab. Je ne peux que me réjouir de ces résultats, et encourager les usagers à continuer leurs efforts, bravo à tous.

Comme vous avez pu le constater, les tarifs n'ont pas augmenté cette année et la contribution des usagers pour le service ordures ménagères reste stable.

2014 a vu l'arrivée d'une nouvelle benne à ordures ménagères (190 000 €), l'acquisition d'un logiciel de gestion de la redevance incitative nous permettant d'être autonome pour la facturation. Nous avons également pris la décision de régler l'accès à la déchetterie de Fêche-l'Eglise. Chaque usager habitant sur le périmètre de la CCST sera détenteur d'un badge lui permettant l'accès à la déchetterie.

Je sais que je peux compter sur vous pour que la Communauté de Communes du Sud Territoire soit un modèle en matière de tri sélectif.

Merci à tous et bonne lecture.

André HELLE
Vice-président du Service
Ordures Ménagères

SOMMAIRE

P1



**PRESENTATION
DU SERVICE**

PARTIE 1 ▼

P2

A. LE TERRITOIRE

La CCST et la prise de compétence.

P3

B. L'ORGANISATION DU SERVICE

Le ramassage des ordures, la redevance incitative, la grille de dotation et les horaires.

P7



**BILAN ET INDICATEURS
D'ACTIVITES**

PARTIE 2 ▼

P8

A. TONNAGE

La collecte au porte à porte, la collecte sélective et l'apport volontaire.

P12

B. LA DECHETTERIE

Tonnage par matériaux, son évolution et la fréquentation de la déchetterie.

P16

C. LA LIVRAISON DES BACS

Services rendus aux usagers.

PI7



**LES ASPECTS
FINANCIERS**

PARTIE 3 ▼

P18

A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

P19

B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

P25



LES ACTIONS

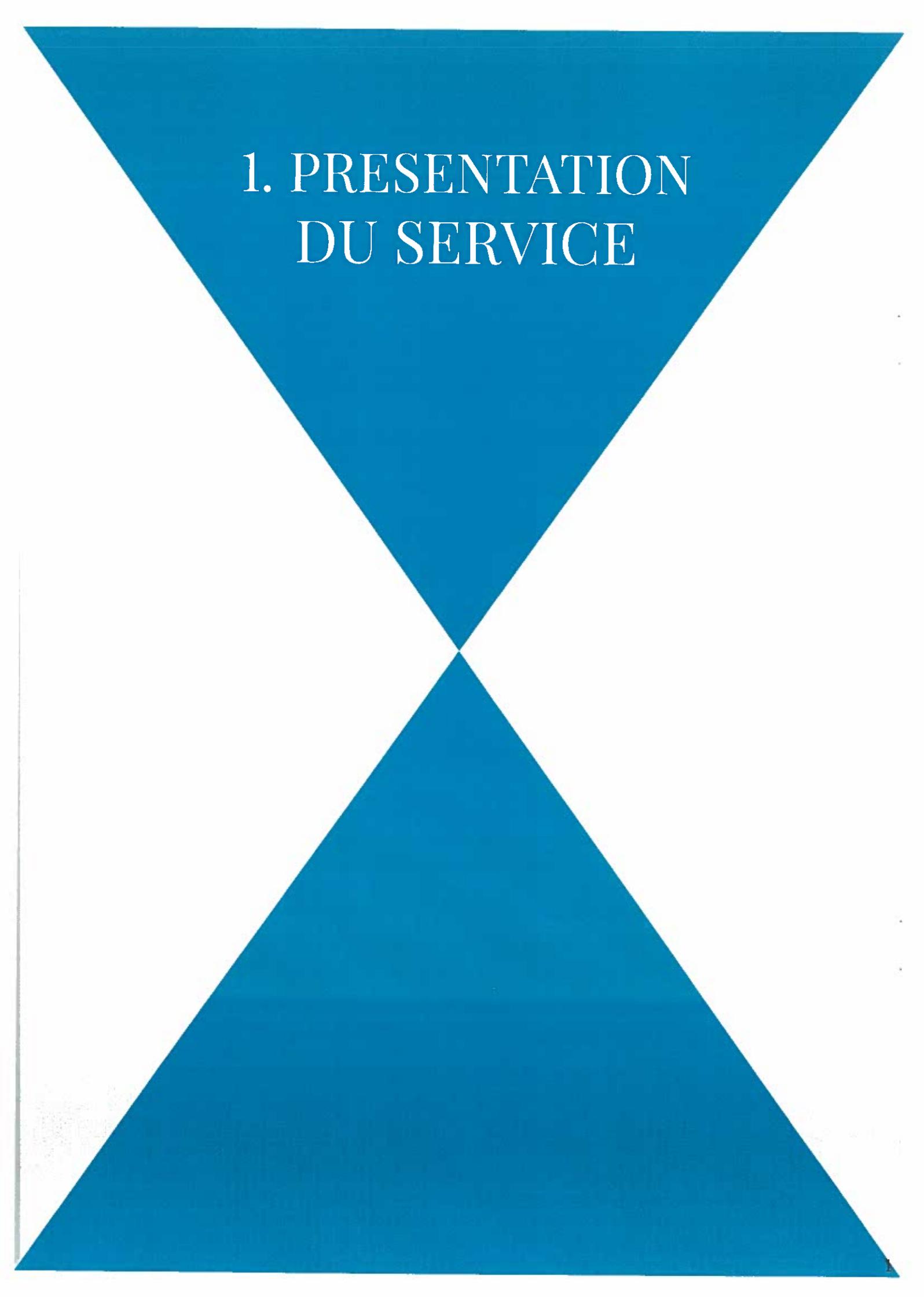
PARTIE 4 ▼

P26 A. SPECTACLES ET SENSIBILISATION
La sensibilisation au gaspillage alimentaire.

P28 B. LE REEMPLOI
Les différentes destinations aux ressources.

P30 C. QUI VEUT ADOPTER DEUX POULES
Programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME.

P31 D. LA METHANISATION



1. PRESENTATION DU SERVICE

A. LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Sud Territoire est située au sud du département du territoire de Belfort, aux portes de la Suisse et du Haut Rhin.

La CCST a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1er janvier 2011. La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001. Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.

Depuis 1967, date de sa création, jusqu'à la prise de compétences de la CCST, c'est le SIVOM qui gérait la collecte et le traitement. Ce syndicat a été dissout le 31 décembre 2010.

NOUVELLES COMMUNES

Au 1er janvier 2013, les Communes de: Boron, Brebotte, Bretagne, Froidefontaine, Grosne, Recouvrance, Vellescot, Joncherey et Thiancourt ont intégré la CCST.

L'intégration de ces communes ne change rien au fonctionnement du Service Ordures Ménagères, celles-ci étaient déjà collectées en tant que Communes adhérentes. C'est aussi le cas pour Autrechêne et Novillard.

CHIFFRES CLES

29 COMMUNES DESSERVIES

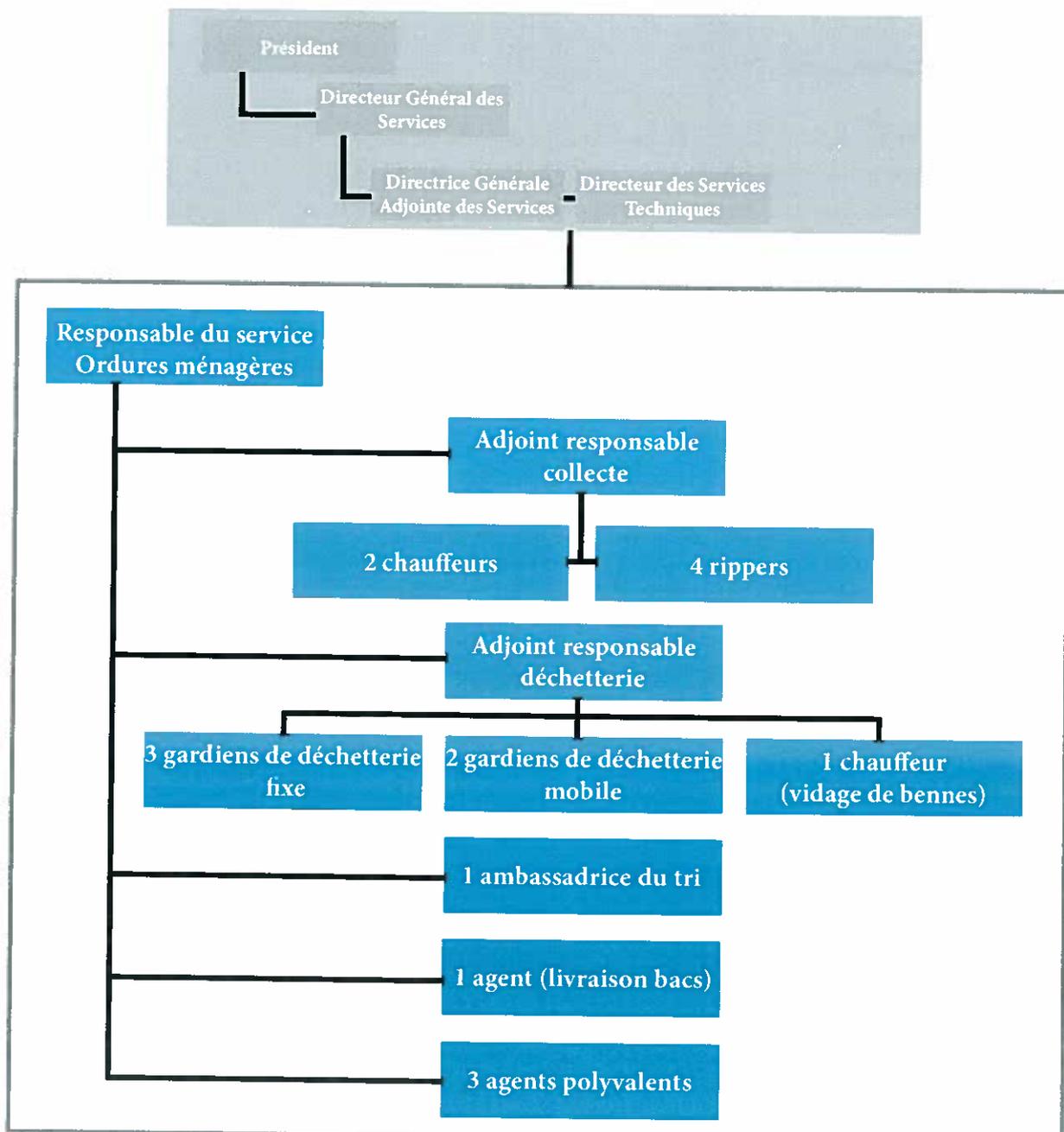
Autrechêne, Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Novillard, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier-l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars-le-Sec.

24481 HABITANTS

8940 ABONNES

B.L'ORGANISATION DU SERVICE

LE SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CCST
COMPTE 20 AGENTS DONT 17 TITULAIRES ET 3
EMPLOIS AIDÉS RÉPARTIS COMME SUIT :



COLLECTE/DECHETTERIE FIXE ET MOBILE/ LIVRAISON DES BACS



Nos bacs à ordures ménagères résiduels sont collectés en C1, c'est-à-dire 1 fois par semaine. Quant aux bacs de collecte sélective, ils sont collectés en C0.5 soit une fois tous les 15 jours.

La déchetterie fixe de Fêche l'Eglise accueille les usagers des 29 communes aux horaires suivants :

Du lundi au samedi :

Horaires d'été : (du 1er avril au 30 septembre)

9H-12H et 13H30-18H30

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)

9H-12H et 13H30-17H30

APPORTS LIMITES A 1M3 PAR JOUR.

La benne de la déchetterie mobile est déposée de 12H30 à 18H00 dans chaque commune de la CCST tous les 2 mois, pour les communes de GRANDVILLARS, BEAUCOURT, DELLE plusieurs secteurs sont définis, les usagers se réfèrent au calendrier de collecte.

Votre Communauté de Communes a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au pôle technique de Grandvillars.

Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement, avec un seul interlocuteur pour les abonnements d'eau et d'ordures ménagères.

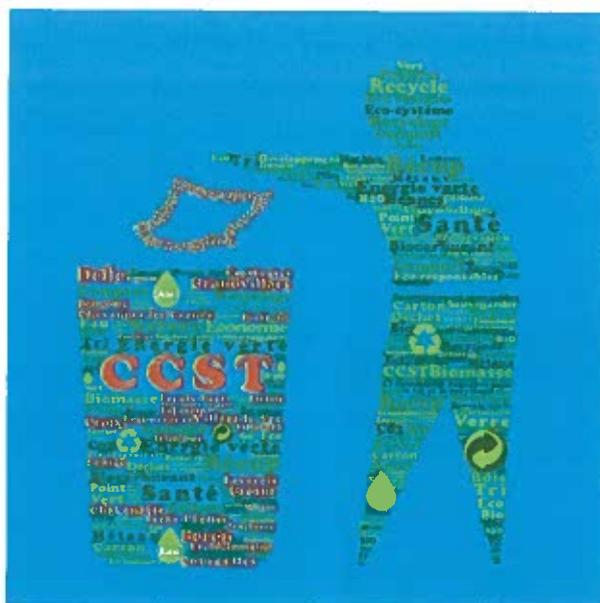
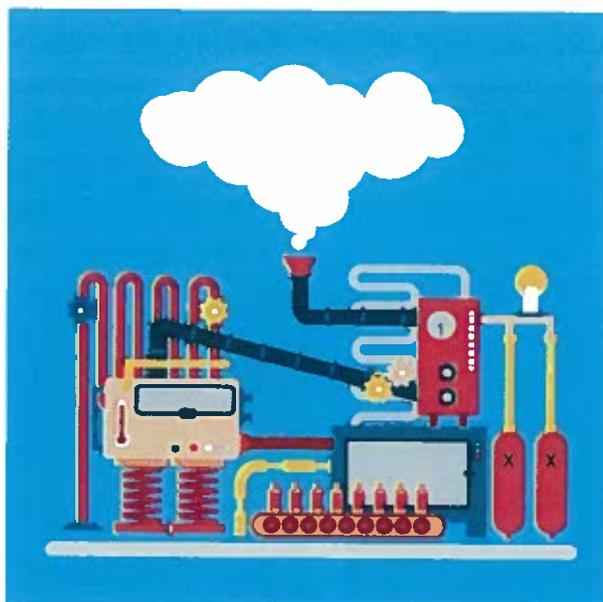
Les horaires de l'accueil sont les suivants :

Du lundi au jeudi:

8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Le vendredi :

8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30



REDEVANCE INCITATIVE

Notre mode de financement concernant le SOM* est la redevance incitative depuis le 1er janvier 2005. C'est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur ». Au même titre que l'eau ou l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa « consommation », à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte. Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri afin de limiter leur production d'ordures ménagères.

Chaque foyer est doté de deux bacs (les bacs seront adaptés à la composition du foyer, pour les habitats collectifs le volume des bacs sera calculé en fonction du nombre d'habitants des logements) :

- Un bac à ordures ménagères (couverture bleu)
- Un bac de collecte sélective (couverture jaune)

Tous les bacs sont équipés d'une puce électronique. Ce système permet d'identifier et d'enregistrer les collectes.

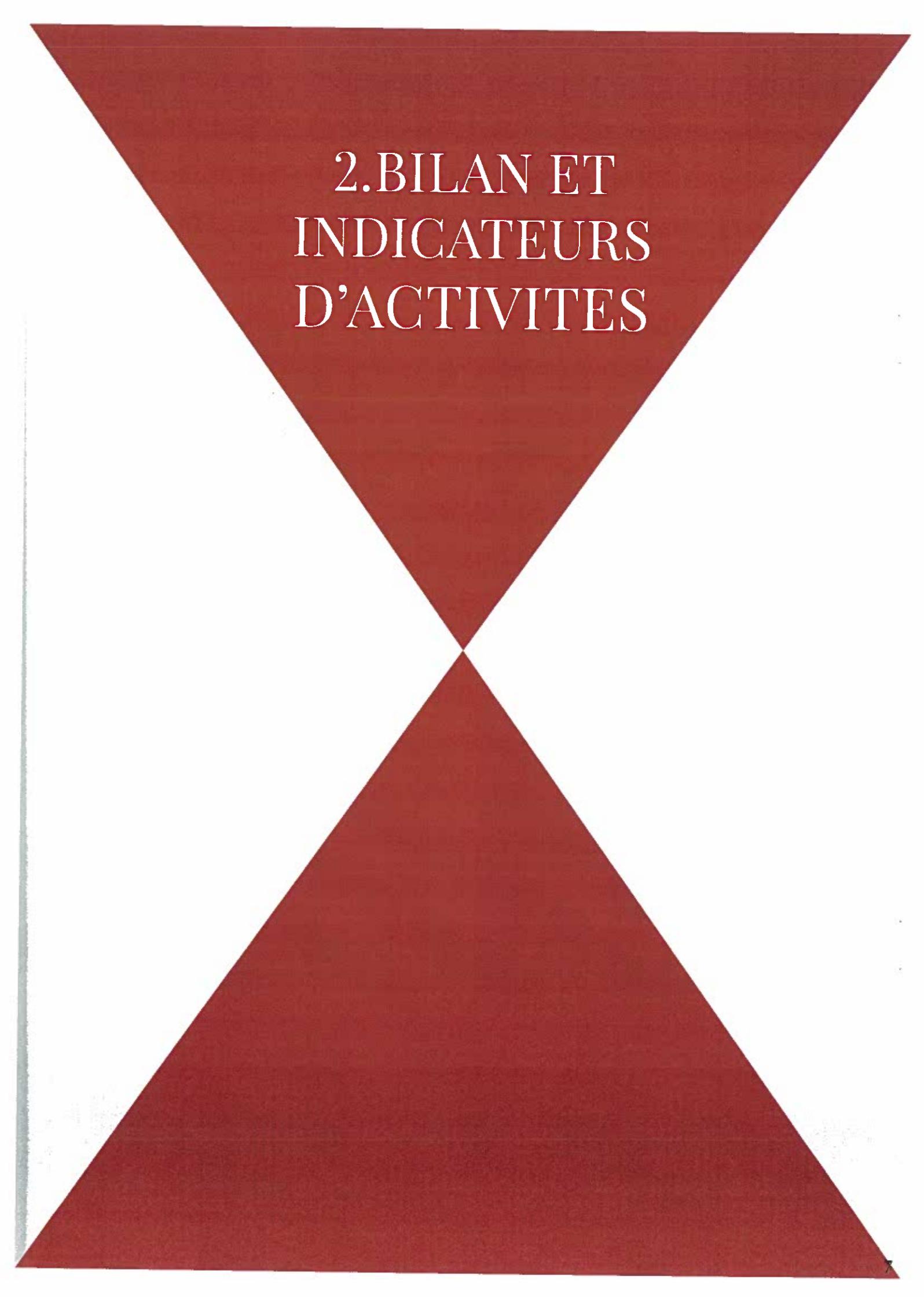
Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de fois que le bac d'ordures ménagères sera collecté. Le bac de collecte sélective n'intervient pas dans le calcul de la facture. La tarification est structurée en 2 parts.

Une part fixe : Il s'agit de la participation aux services (administration, collectes, gestion des bacs, l'accès à la déchetterie fixe, déchetterie mobile, bennes à déchets verts dans certaines communes, éco-point verre).

Une part variable à la présentation : incitative au tri, indexée sur le volume du bac ordures ménagères.

GRILLE DE DOTATION

1 PERSONNE	2 PERSONNES	3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 PERSONNES	6 PERSONNES ET PLUS
Coût annuel de la participation aux services 102,65	Coût annuel de la participation aux services 143,70	Coût annuel de la participation aux services 181,51	Coût annuel de la participation aux services 240,94	Coût annuel de la participation aux services 240,94	Coût annuel de la participation aux services 298,20
Coût de la présentation du bac OM (bleu) 1,50	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 1,83	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,00	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,33	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,33	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,82
 80 Litres	 120 Litres	 140 Litres	 180 Litres	 180 Litres	 240 Litres
 120 Litres	 140 Litres	 180 Litres	 240 Litres	 360 Litres	 360 Litres

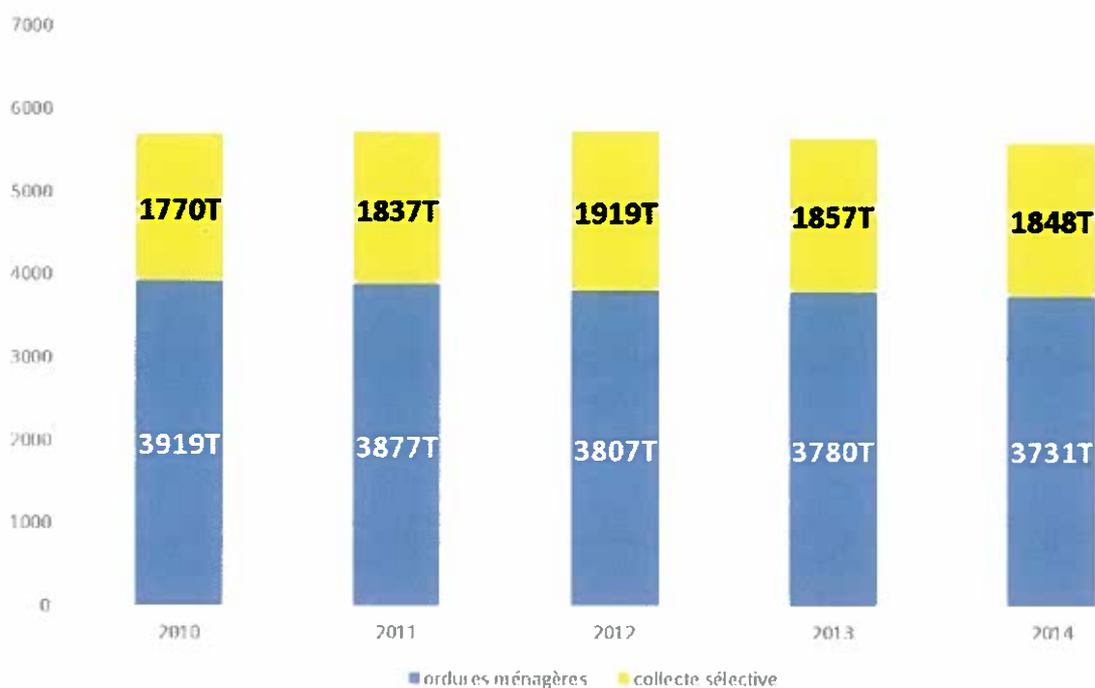


2. BILAN ET
INDICATEURS
D'ACTIVITES

A. TONNAGE



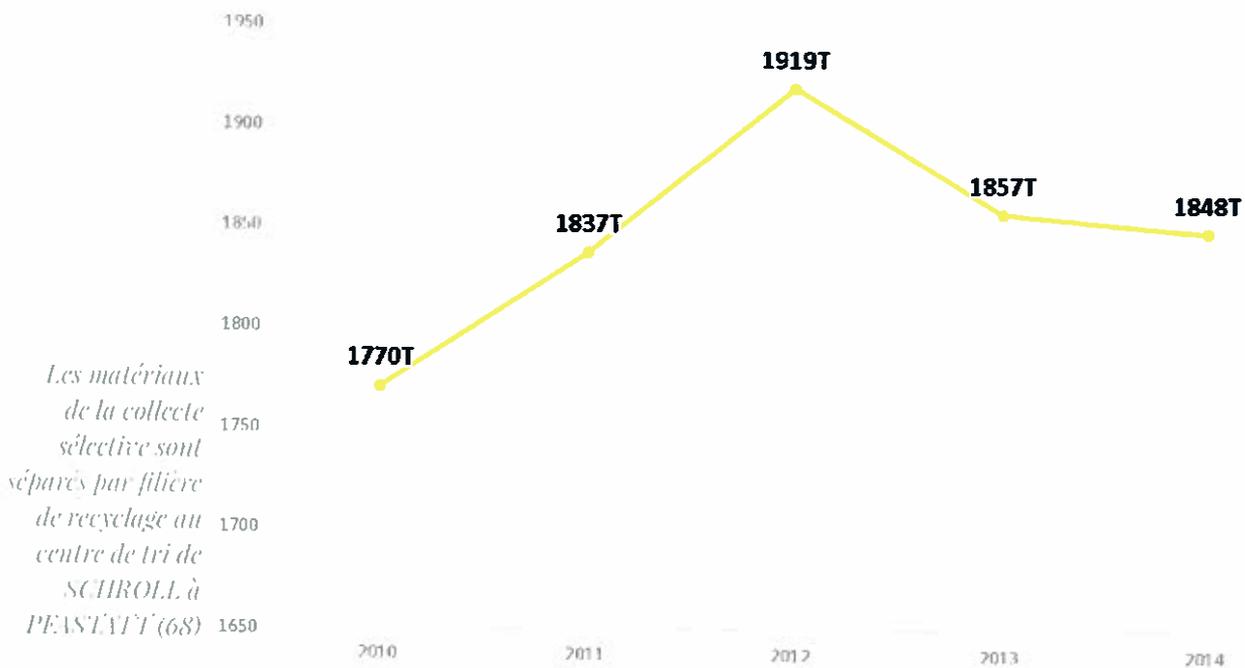
LA COLLECTE AU PORTE A PORTE



On note une légère baisse de 1.29 % en ordures ménagères résiduelles, et une baisse un peu moins importante soit environ 0.48 % pour la collecte sélective. On peut expliquer cette légère diminution par une baisse de consommation de la part des usagers



LA COLLECTE SELECTIVE (HORS VERRE)



▼ **VALORISATION ENERGETIQUE**

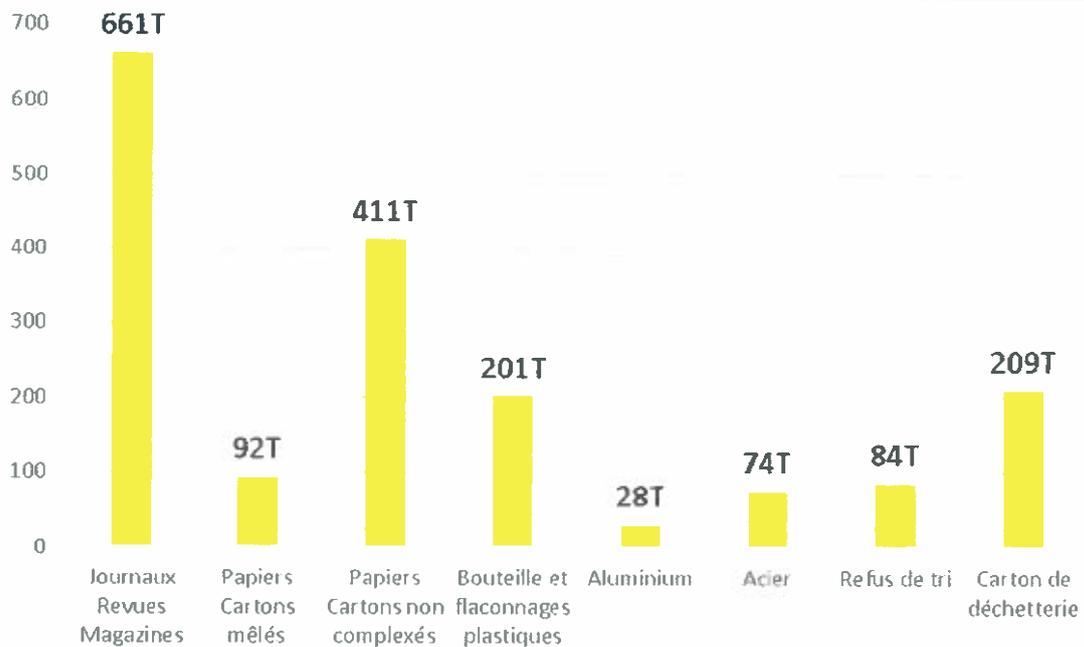
les collectes traditionnelles sont traitées à l'usine d'incinération de Bourgogne. Leur combustion génère de l'électricité.

▼ **VALORISATION MATIERE**

La collecte sélective est traitée dans un centre de tri pour les séparer par matière : papiers, plastiques... Ces matériaux sont ensuite transférés dans des centres spécialisés pour être recyclés



LA RÉPARTITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (EN T) EN 2014



Le point vert

Il ne veut pas dire que le produit se recycle, ce sigle signifie seulement que le producteur paye une taxe pour promouvoir la collecte et le recyclage des déchets.



Anneau de Moebus

Ce sigle signifie que l'emballage du produit est recyclable.

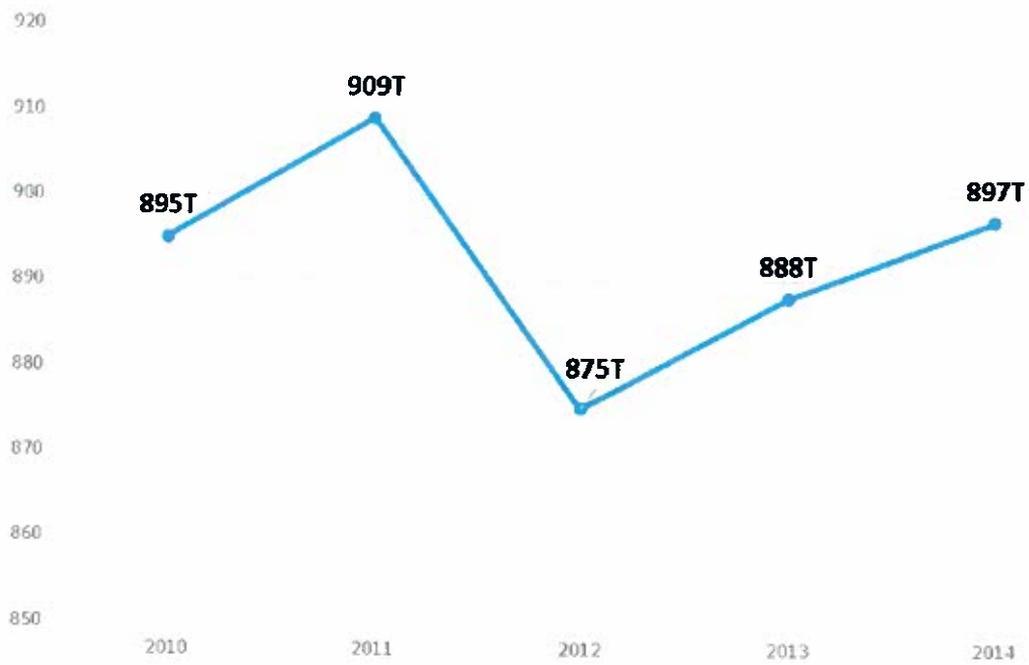


Le verre

La CCST met à disposition des usagers 86 points d'apport volontaire pour le verre.



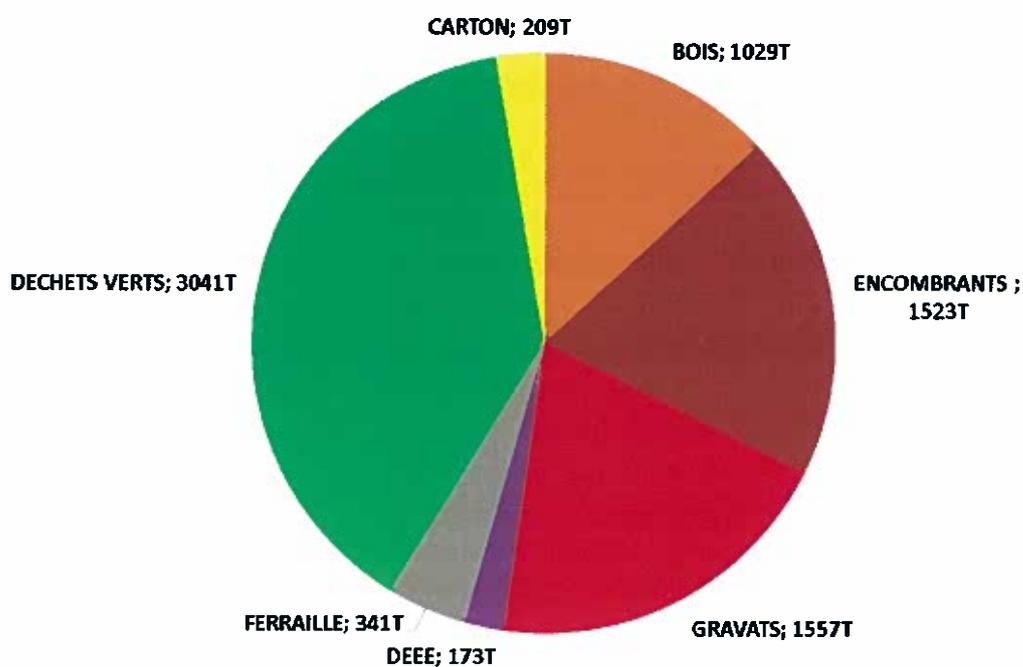
L'APPORT VOLONTAIRE (LE VERRE)



B. LA DECHETTERIE



TONNAGE PAR MATÉRIAU EN 2014



TRAITEMENT DES DEPOTS EN DECHETTERIE



La ferraille fait également l'objet d'une revalorisation matière : elle est déposée chez PIETRA, ferrailleur qui récupère les métaux réutilisables, ainsi que les batteries contenant du plomb.



Les déchets dangereux et diffus, (huile alimentaire, solvant diluant, aérosols, phytos, peinture, colle, mastics etc) sont pris en charge par CHIMIREC, une société spécialisée qui assure leur transformation. Cette société est située dans le Jura à Montmorot.



Les végétaux sont collectés et transformés en compost par la Société Sundgau Compost, située à Hirsingue en Alsace.



Le verre est collecté et trié par la Société MINERIS de Saint Menges, puis revalorisé par la Société OI de Gironcourt. Ces deux sociétés sont situées dans les Vosges.



Le bois est collecté par la Société Fers et Métaux située à Vesoul, puis revalorisé par la Société SWEDSPAN France située à Lure(ex Isoroy) qui fabrique des panneaux de particules. Ces deux sociétés sont situées en Haute-Saône.



Les encombrants sont incinérés par le SERTRID BOURGNE 90.



Les gravats et inertes sont déposés aux Carrières Comtoises de Saint Dizier l'Evêque à quelques kilomètres de la déchetterie (centre enfouissement classe 3).



Les pneus sont recyclés par Alpha Recyclage à destination des cimenteries ou sous-couches routières etc... Cette société est située à Brévans dans le Jura.



Le carton rejoint la filière : Papeterie du Kayserberg 68



Le polystyrène est recyclé par la Société KNAUF EST, qui l'utilise en grosse quantité. Cette société s'est équipée pour recycler ses propres déchets de polystyrène.

Pour amortir son matériel, celle-ci récupère dans les déchetteries le polystyrène propre, cette filière ne coûte au SOM que l'achat de sacs plastiques pour le stockage.



Les piles sont collectées par la Société Alsadis. Celles-ci sont entreposées et reconditionnées chez Cernay Environnement. La Société COREPILE, située à Paris, gère l'ensemble de la traçabilité.



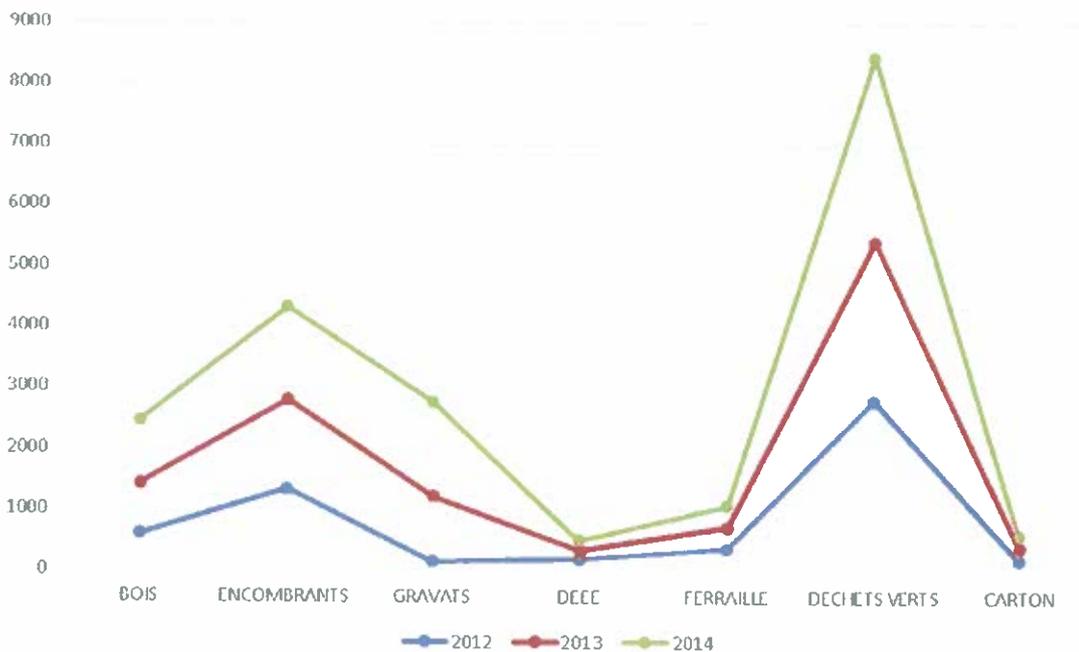
Les ampoules et les tubes néons sont collectés par ALTEM SA à Strasbourg. Deux recycleurs LUMIVER à Seclin situé dans le Nord et TCMS à Saint-Thibaul situé au Sud de Paris sont chargés de revaloriser ces produits. RECYLUM gère l'ensemble de la traçabilité.



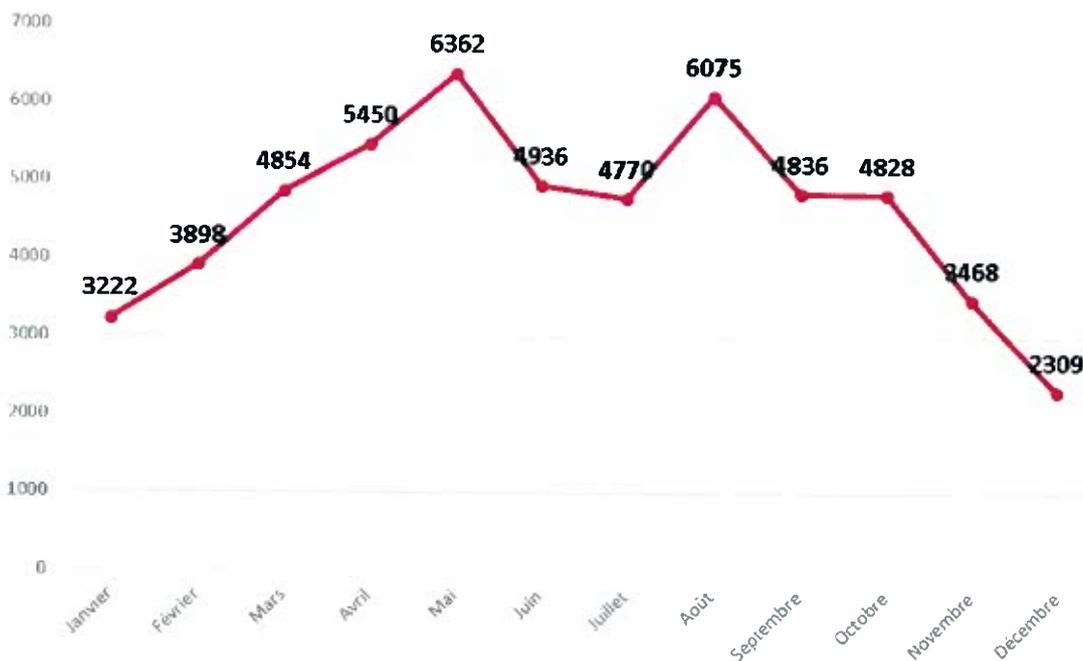
Les D3E sont revalorisés en partie par l'association ENVIE, située à Valentigney pour les appareils ménagers électriques, par JURA TRI, situé dans le Jura pour le hors-froid, et par ENVIE 2E situé à Feschés-Le-Chatel dans le Doubs pour le froid.



EVOLUTION DES TONNAGES PAR MATÉRIAU EN DÉCHETTERIE



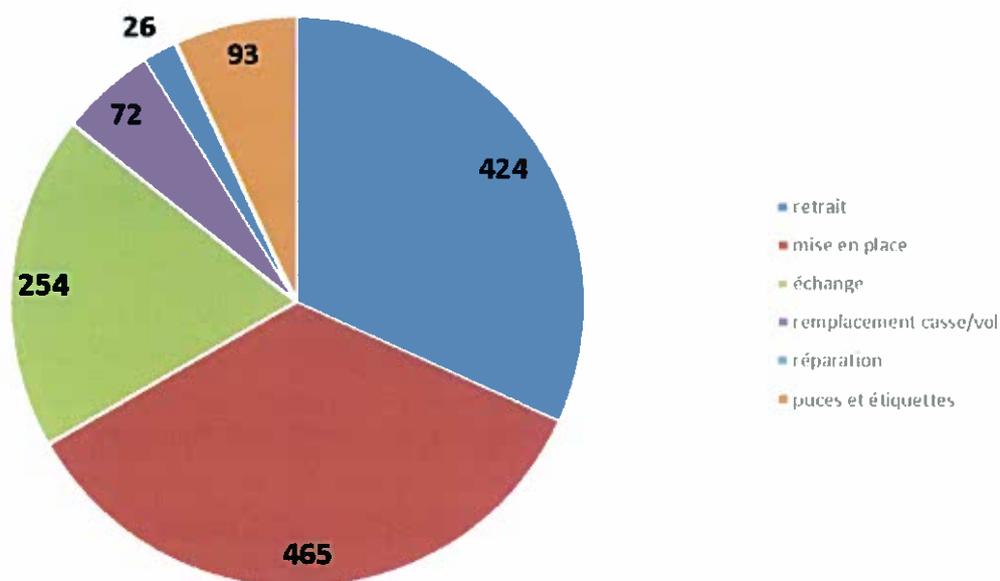
FRÉQUENTATION DE LA DÉCHETTERIE EN 2014 (NOMBRE DE VÉHICULES)



Les travaux d'aménagement de la déchetterie de Fêche l'église réalisés en 2013 ont permis aux habitants des communes de la CCST de bénéficier d'un service complet pour l'évacuation des déchets. Pour l'année 2014 la déchetterie comptabilise 55 008 passages

C. LA LIVRAISON DES BACS

“



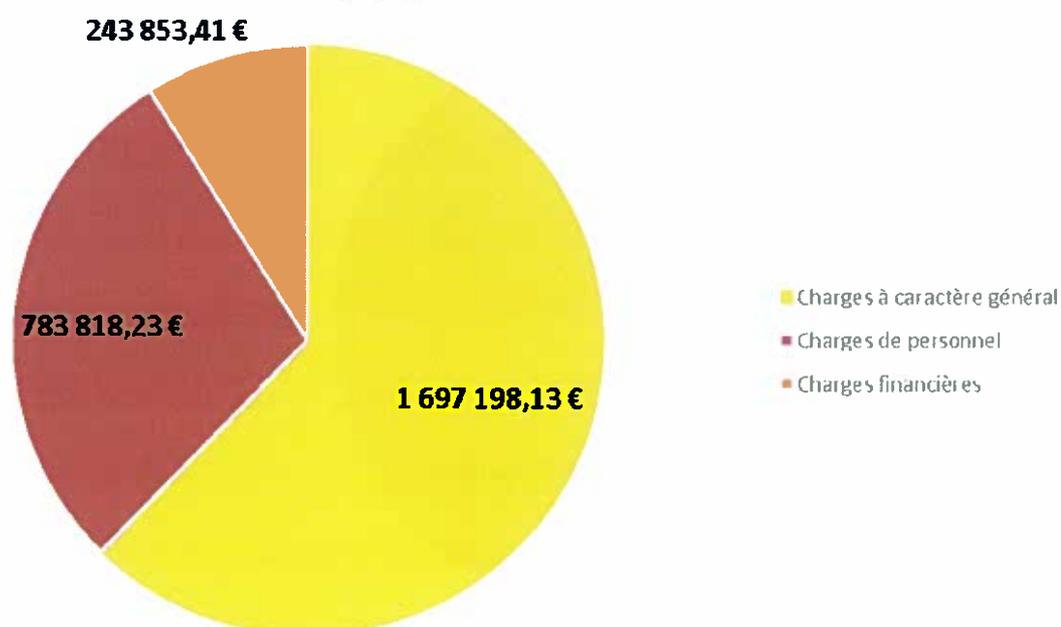
3.LES ASPECTS FINANCIERS

A. FONCTIONNEMENT

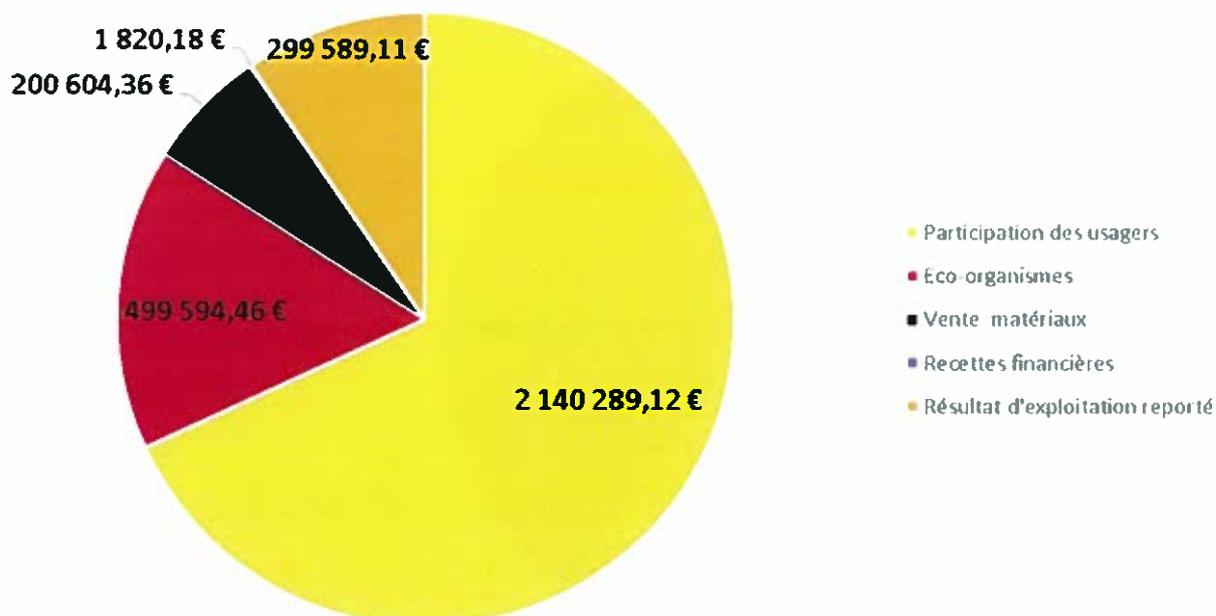
DEPENSES ET RECETTES



COMPTE ADMINISTRATIF 2014 SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES (2 724 869,77€)



COMPTE ADMINISTRATIF 2014 SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES (2 842 308,12€ SANS REPORT DE RESULTAT)

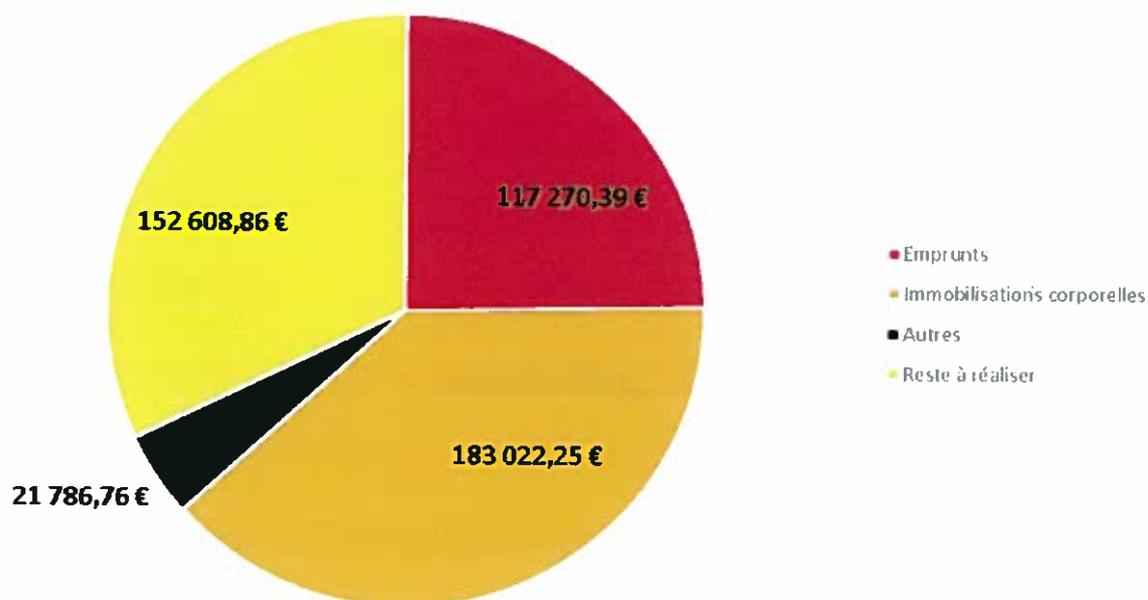


B. INVESTISSEMENT

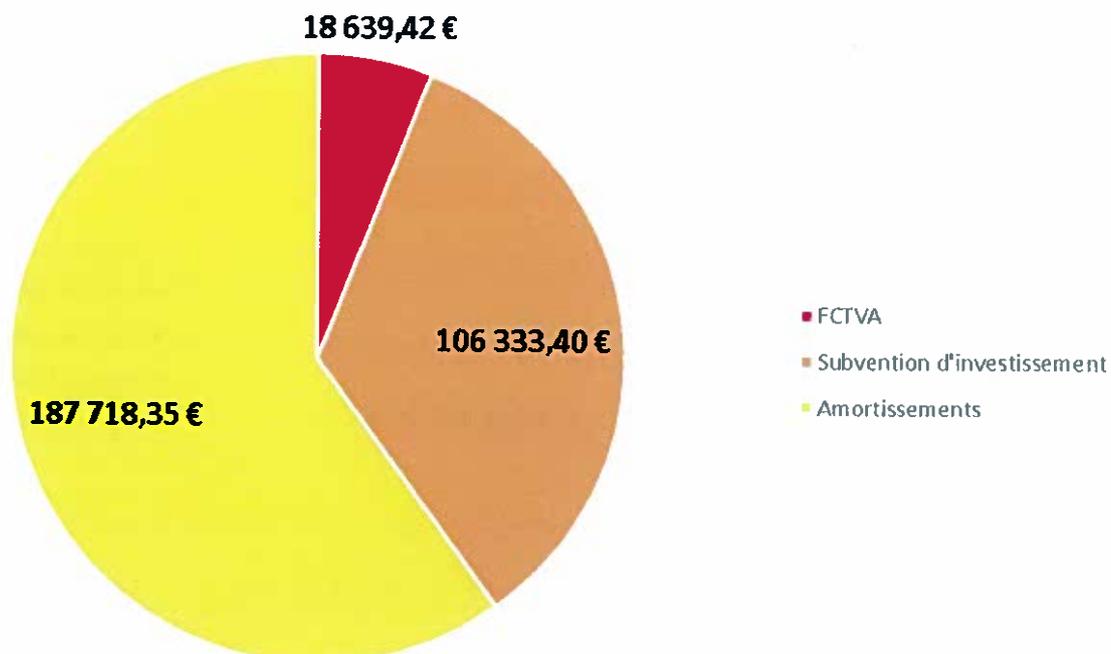
DEPENSES ET RECETTES



COMPTE ADMINISTRATIF 2014 SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES (474 688.26€ AVEC RESTE A REALISER)



COMPTE ADMINISTRATIF 2014 SECTION INVESTISSEMENT
RECETTES (312 691.17€)

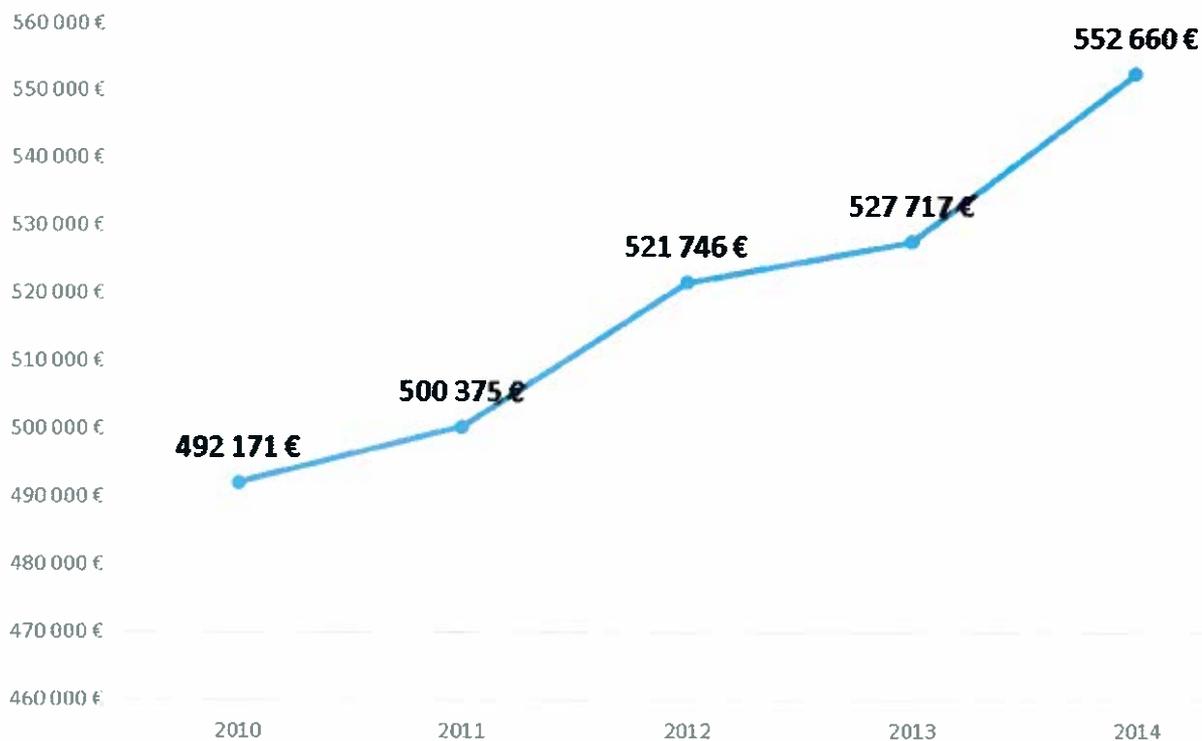


RESULTAT EN 2014

	Résultat	Résultat repris 2013	Tous exercices confondus
Fonctionnement	117 438,35 €	299 589,11 €	417 027,46 €
Investissement	-161 997,09 €	46 933,14 €	-115 063,95 €
Total	-44 558,74 €	346 522,25 €	301 963,51 €



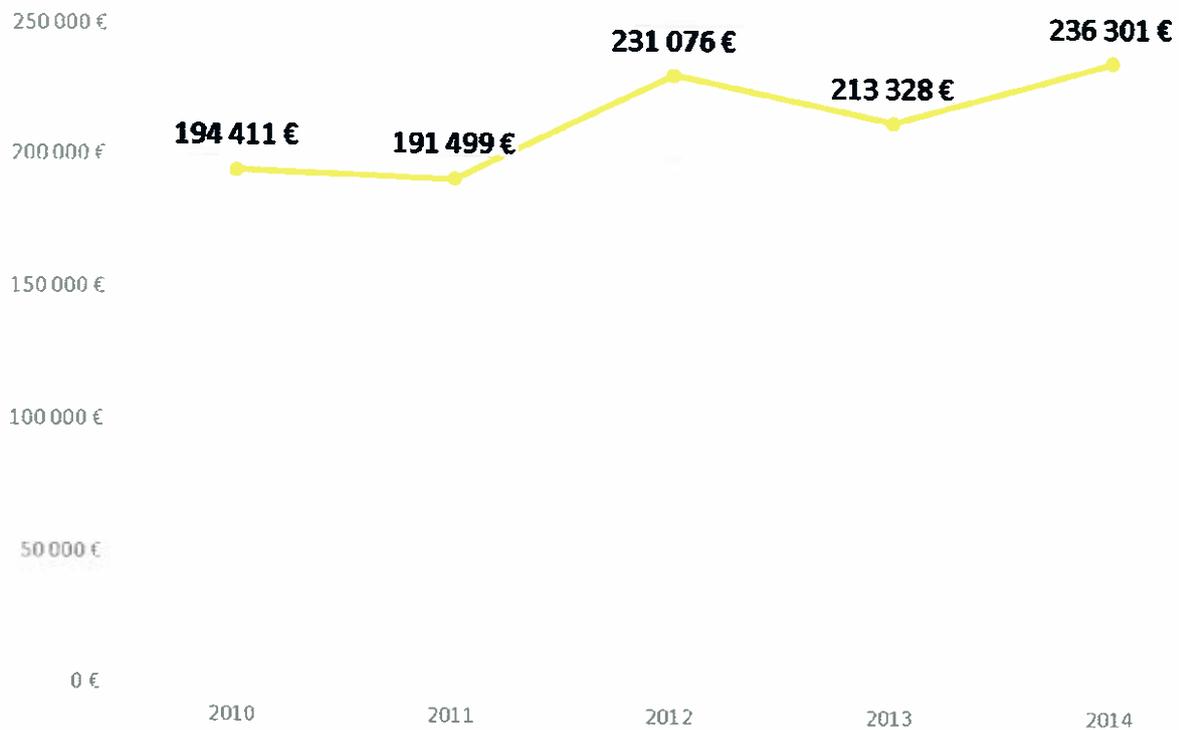
DÉTAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS “LES ORDURES MÉNAGÈRES”



En 2014, le coût par habitant pour les ordures ménagères résiduelles est de 22,58 €



DÉTAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS “LA COLLECTE SÉLECTIVE”



En 2014, le coût par habitant pour la collecte sélective est de 9,65 €.

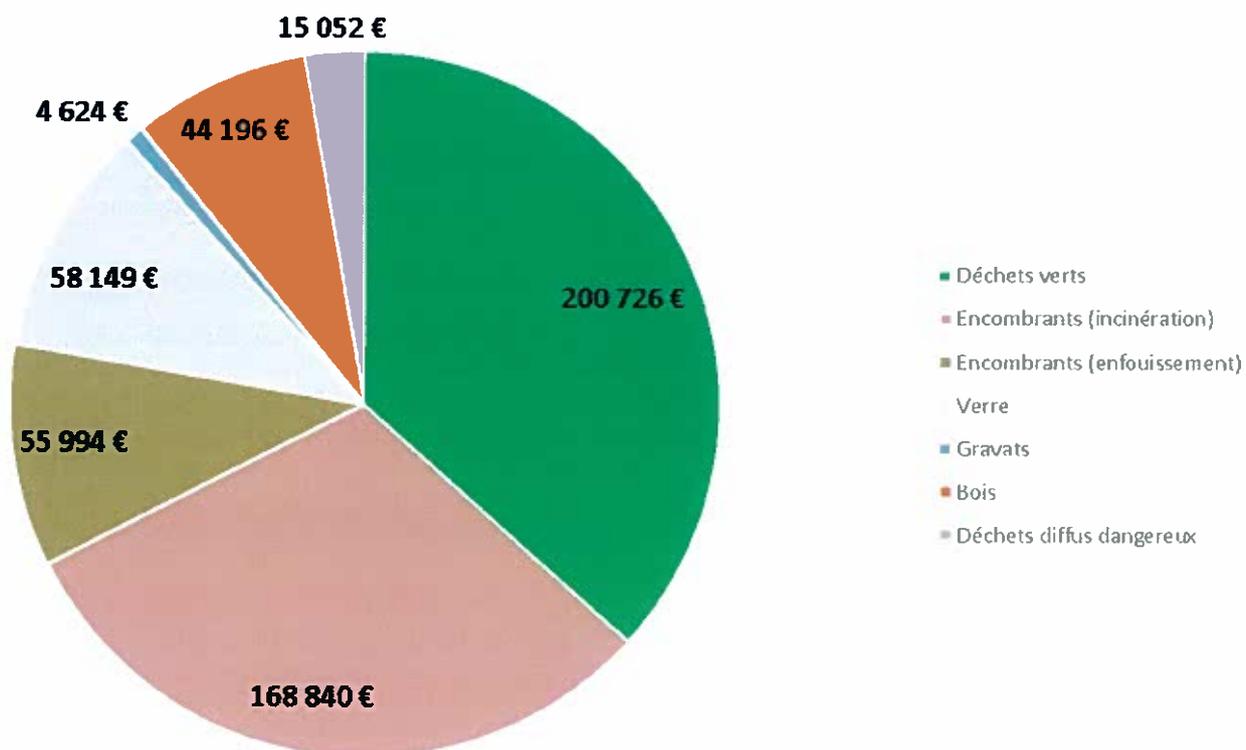
DÉTAIL DE LA REDEVANCE INCITATIVE



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu.

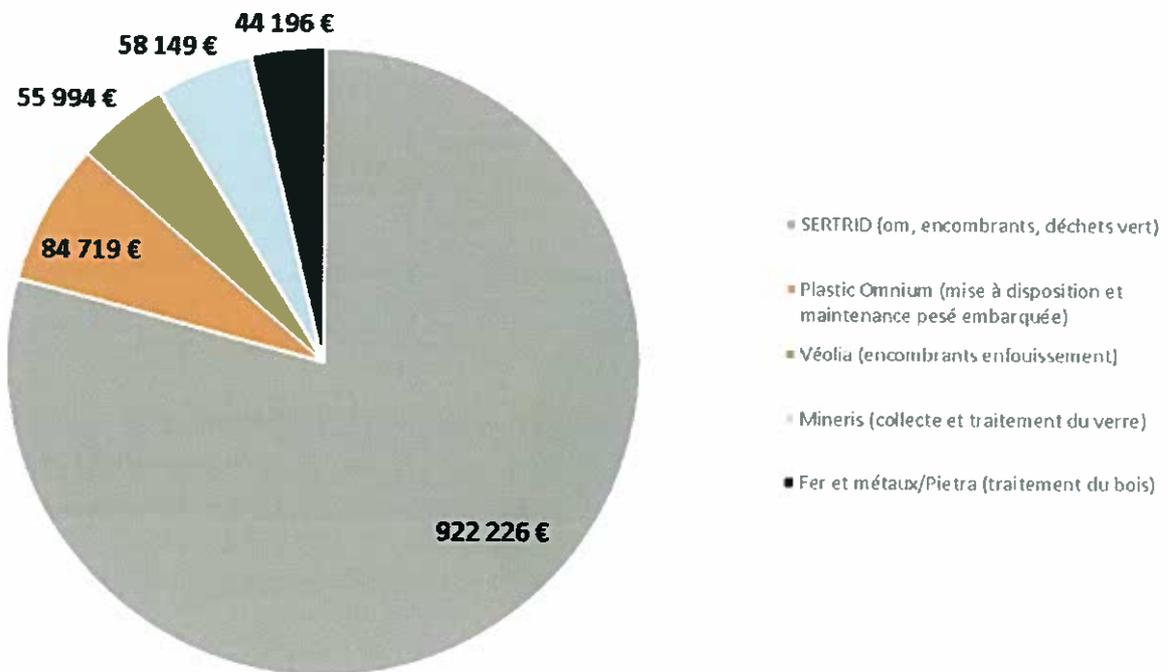


DÉTAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS
"COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE
(DÉCHETTERIE)" POUR UN TOTAL DE 547 581€

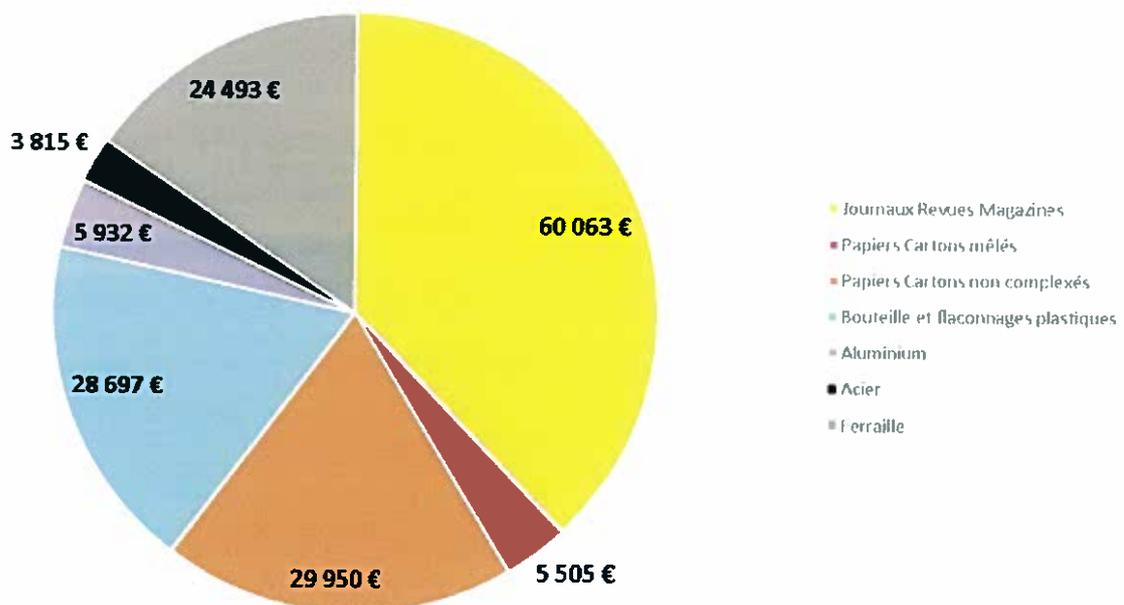




MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT POUR UN TOTAL DE 1 165 284€

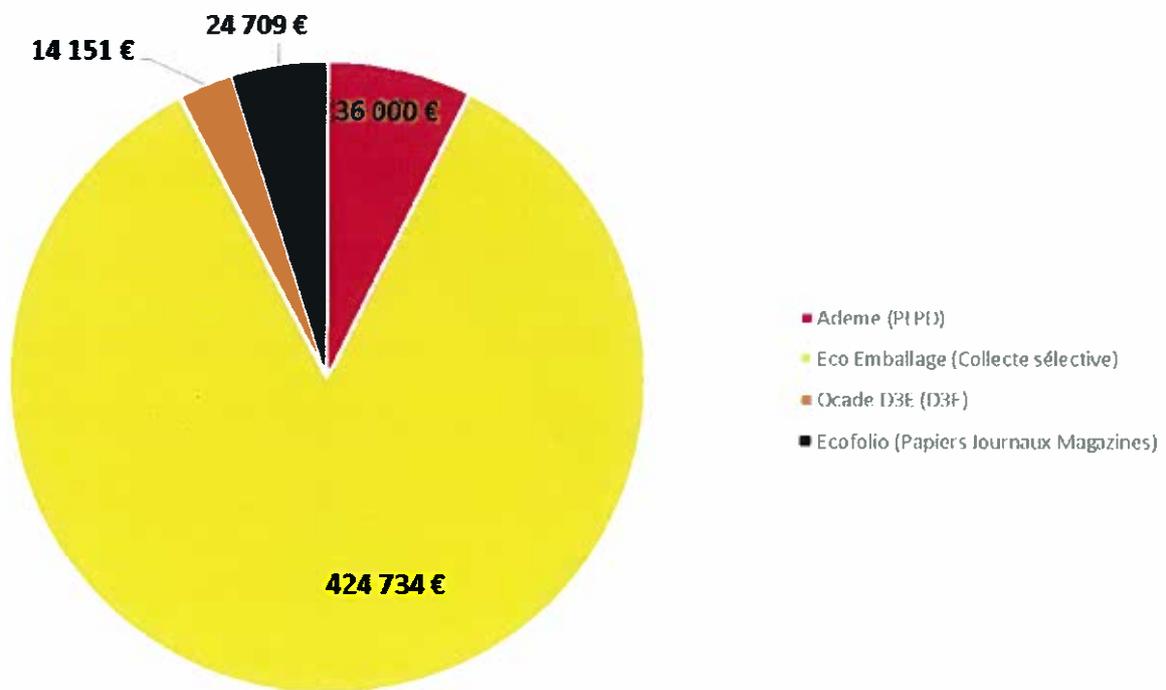


VENTE DES MATÉRIAUX POUR UN TOTAL DE 1 58 455€





SOUTIEN ECO-ORGANISME POUR UN TOTAL DE 499 594€



4. LES ACTIONS

A. SPECTACLES

ET SENSIBILISATION

Les animateurs de Programme Locaux de Prévention Comtois, lors d'une rencontre animée par l'Ascomade, ont fait le choix de sensibiliser le grand public aux gestes générateurs de gaspillage alimentaire, via une opération de communication régionale qui s'appuie sur des films courts.

Notre collectivité a participé à cette démarche, les films sont disponibles à l'adresse suivante :

www.trailleugaine.fr



Spectacles humoristiques concernant le développement durable

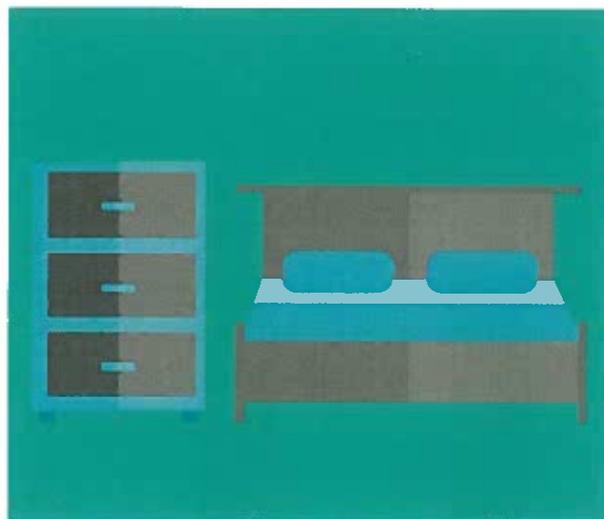


LE PROGRAMME LOCALE DE PRÉVENTION TERMINE SA QUATRIÈME ANNÉE D'APPLICATION. CE PLAN MIS EN PLACE EN 2011, A POUR OBJECTIF DE RÉDUIRE DE 7% LA PRODUCTION ANNUELLE DE DÉCHETS SUR SON TERRITOIRE EN 5 ANS.

FLUX	Anné de référence		Année 4				
	24 481hab		24 481hab				
	2009		2014				
	T	KG/HA	T	KG/HA	Ecart T	Ecart kg/ha	%
Ordures ménagères résiduelles	4149	169	3 731	152	-418	-17	-10,07
Collecte sélective	1178	73	1 825	75	47	2	2,64
Verre	922	38	897	37	-25	-1	-2,71
TOTAL O.M.A	6849	280	6 453	264	-396	-16	-5,78
Encombrants	1211	49	1 486	61	275	11	22,71
Déchets verts	2527	103	3 040	124	513	21	20,30
Divers déchetterie	1900	78	1 455	59	-445	-18	-23,42
TOTAL DECHETTERIE MENAGERS	5638	230	5981	244	343	14	6,08
TOTAL DECHETS MENAGERS	12 487	510	12 434	508	-53	-2	-0,42

L'OBJECTIF DE L'ANNÉE 4 A ÉTÉ ATTEINT POUR LES OMA (-5,78%, OBJECTIF -5,6%) PAR CONTRE CÔTÉ DÉCHETTERIE, L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF A ÉTÉ PERTURBÉ PAR UNE TRÈS FORTE HAUSSE SUR LES ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS.

B. LE REEMPLOI



34,8T ont été détournées des encombrants



13,6T de vêtements ont été collectées

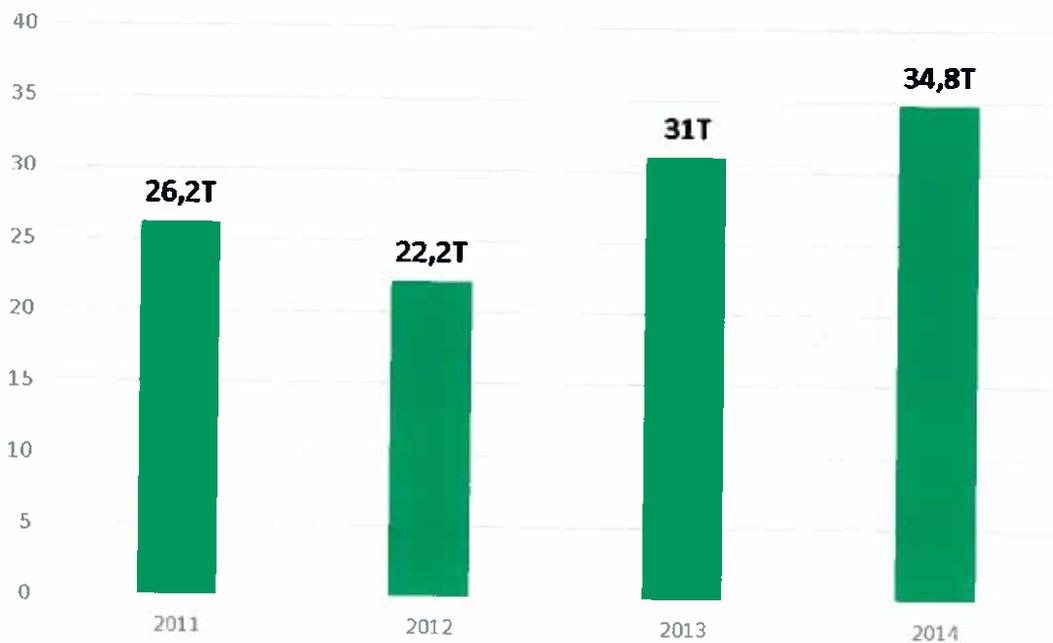
ON TROUVE DANS LES ENCOMBRANTS DE NOMBREUX OBJETS EN BON ÉTAT QUI PEUVENT CONNAÎTRE UNE SECONDE VIE AU LIEU D'ÊTRE DÉTRUITS.

✓ **EMPLOI ET REPARATION**

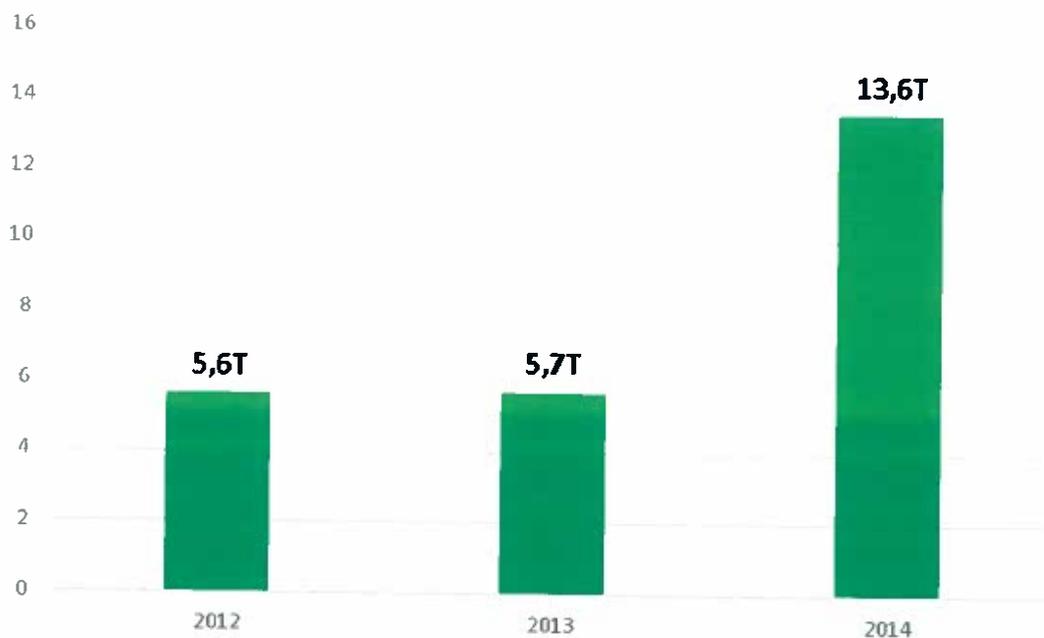
Favoriser le réemploi et la réparation est un enjeu de développement durable, il permet évidemment de diminuer les tonnages à l'incinération mais aussi de créer des emplois locaux, de réinsérer dans la société des personnes en situation de précarité. C'est aussi un moyen d'accéder à des biens d'équipement à des prix raisonnables.



RESSOURCERIE 90 INSER VET



VETEMENTS

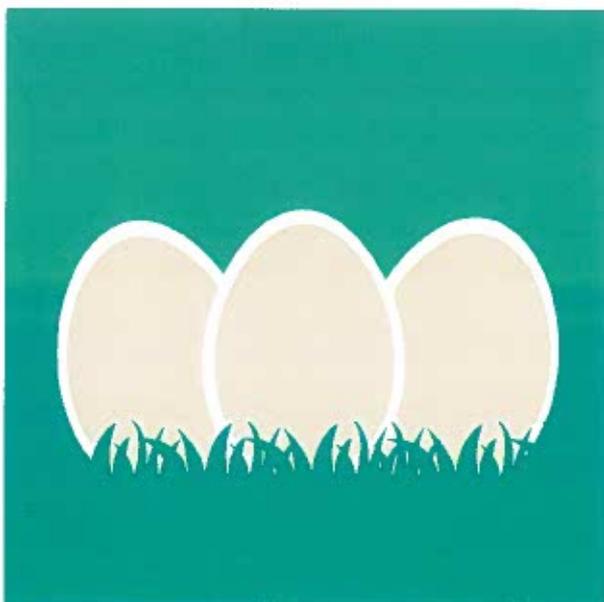


DE 2011 À 2014 NOUS CONSTATONS UNE AUGMENTATION DE 32.82% POUR LES OBJETS DÉTOURNÉS ET DE 142.85% POUR LA COLLECTE DES VÊTEMENTS

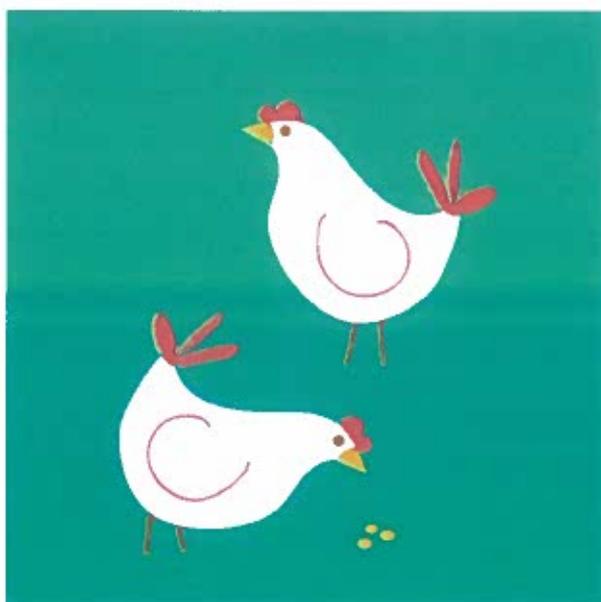
C. QUI VEUT ADOPTER DEUX POULES

Pour la deuxième année consécutive, le Service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Sud Territoire a offert deux poules pondeuses aux foyers volontaires afin de réduire le volume de leurs déchets, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets en partenariat avec l'ADEME. Cette idée originale est efficace pour aider les habitants à faire baisser les collectes du bac d'ordures ménagères.

Effectivement, une poule peut manger de 150 à 200 kg de déchets organiques (pain, croûtes de fromages, épluchures de légumes, fruits...) en une année. En offrant deux poules pondeuses aux foyers volontaires, les poubelles s'allègent et les levées deviennent logiquement moins nombreuses et on a des œufs frais presque tous les jours (une poule pond 250 à 300 œufs par an). 24 foyers ont été sélectionnés sur les 80 demandes reçues, avec les 30 foyers de 2013 nous arrivons à un total de 102 poules (nous enregistrons une perte de 6 poules). 11 Tonnes de déchets ont été détournées



Plus de 16 000 œufs ont été récoltés pour cette année

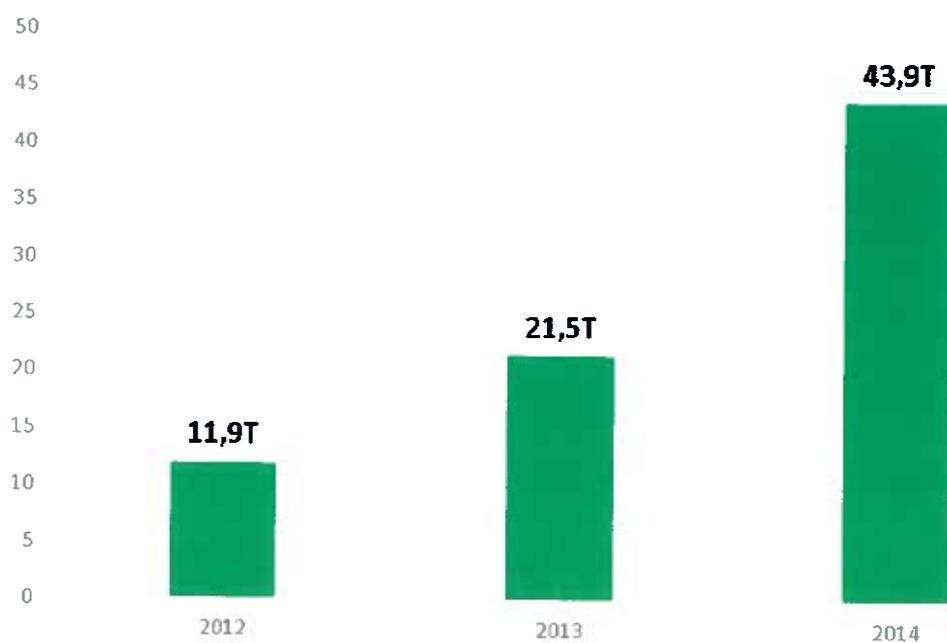


11 tonnes de déchets ont été détournées

D. LA METHANISATION



TONTE DE PELOUSE MÉTHANISÉE (T)



Depuis la mise en place en 2012, 77,3 tonnes en plus ont été détournées de la benne à déchets verts (plus le tonnage non chiffrable qui est apporté directement par les particuliers à Suarce)

